

Une Suisse
en mouvement

–

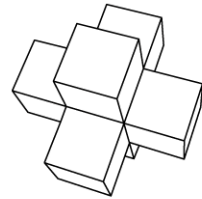
Une Suisse
qui gagne

«La formation : notre
vitamine pour l'emploi.
La voie vers la société du
savoir »

Papier de positions du PRD Suisse

Approuvé par l'assemblée des délégués du 8 avril 2000 à
Pfäffikon (SZ)

La Suisse de l'intelligence
La Suisse de la croissance
La Suisse de l'équilibre
La Suisse de l'ouverture



www.prd.ch

PRD

Les Radicaux.

La formation et la recherche forment depuis toujours pour le PRD les tâches essentielles de l'Etat. L'initiative privée complète l'offre officielle en permettant ainsi une saine concurrence dans ce domaine. La politique de la formation se fonde pour le PRD sur 4 piliers: responsabilité personnelle, efficacité, solidarité et tolérance.

La capacité concurrentielle dans un environnement largement

globalisé dépendra largement à l'avenir de la promotion de la formation et de la recherche. Un haut niveau de formation permet à chaque citoyenne et citoyen d'atteindre un haut standard de vie et de pouvoir participer activement à la vie politique. La formation contribue à la compréhension des différentes cultures et régions entre elles et cimente ainsi la cohésion nationale.

Les huit points forts du PRD en matière de politique de la formation:

- 1. Apprendre toute sa vie durant**
- 2. Egalité des chances**
- 3. Maturité numérique**
- 4. Système de formation efficace**
- 5. Position d'élite sur le plan international**
- 6. Harmonisation des objectifs de formation et plus de liberté pour les écoles**
- 7. Meilleure coordination des offres de formation**
- 8. Eradiquer la violence**

Point fort 1: Apprendre toute sa vie

On exige de tout un chacun aujourd'hui qu'il soit ouvert à la formation toute sa vie durant. La rapide évolution technologique rend le savoir acquis rapidement

obsolète. L'école obligatoire, les écoles professionnelles, la formation académique et le perfectionnement professionnel méritent la même attention.

Point fort 2: Egalité des chances

Afin de réaliser pour chacun l'égalité des chances, les radicaux ont, au siècle dernier, créé le système suisse de formation. Le principe de l'égalité des chances est essentiel pour le bon fonctionnement de la démocratie et de l'ordre économique libéral. Il reste donc très moderne à cet égard. Il ne faut toutefois pas confondre égalité des chances avec voies de formation

identiques. L'égalité des chances n'a rien à voir avec le nivellement des capacités. Il s'agit donc de favoriser aussi bien les capacités des écoliers doués que celles des plus faibles. Une sélection conséquente et transparente effectuée par le biais d'examens n'est donc pas en contradiction avec le principe de l'égalité des chances.

Point fort 3: Maturité numérique

La Suisse doit assurer le plus rapidement possible son passage vers la société du savoir (e-Switzerland). Le PRD s'engage en faveur de l'égalité des chances quant à l'accès aux technologies de l'information. Il est nécessaire pour cela de créer les incitations nécessaires pour qu'une grande partie de la population devienne numériquement mature et puisse

ainsi utiliser ces technologies. Chacun doit avoir accès à des ordinateurs efficaces reliés en réseaux dans le voisinage de son lieu d'habitation ou de travail. Le PRD soutient cette mesure et d'autres encore afin d'améliorer la compatibilité entre le système de la formation et l'emploi (voir annexe 1).

Point fort 4: Système de formation efficace

Un système de formation efficace est particulièrement important dans une société libérale devant donner à tout un chacun une formation optimum conforme aux capacités individuelles. La formation forme pour la Suisse le facteur de développement et de

croissance le plus important. C'est le meilleur moyen de lutter contre le chômage et la pauvreté. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de bien développer ce facteur, spécialement lorsque l'économie s'affaiblit.

Point fort 5: Position d'élite sur le plan international

Le système de la formation doit sans cesse s'adapter aux nouvelles données d'une société en perpétuel développement. Le commerce mondial, les processus d'innovation et les technologies de la communication accélèrent depuis quelques années les

changements structurels de notre société. Afin de pouvoir rester compétitif sur le plan international, il est nécessaire d'être davantage attentif à l'évolution des systèmes de formation étrangers.

Point fort 6: Harmonisation des objectifs de formation et plus de liberté pour les écoles

La répartition fédéraliste des tâches en Suisse soumet la politique de la formation en grande partie à la responsabilité des cantons et des communes. Cependant, le marché du travail et la société elle-même exigent d'une partie toujours plus grande de la population une mobilité accrue. Afin de faciliter aux écoliers, aux parents et aux étudiants le changement de canton ou d'école, le PRD demande que l'on harmonise les objectifs et le contenu de la

formation à tous les niveaux. Les différents instituts de formation et les écoles doivent pouvoir disposer d'une grande liberté en ce qui concerne leur direction, leur personnel et leur budget.

L'harmonisation facilite la coopération de la Suisse aux programmes internationaux de recherche et de formation et en ce qui concerne la reconnaissance réciproque des diplômes entre les partenaires européens et la Suisse.

Point fort 7: Meilleure coordination des offres de formation

La mise en réseau des institutions et organisations chargées de la formation prend une importance toujours plus grande. Les écoles publiques et privées ainsi que les entreprises de l'économie privée doivent mieux s'ouvrir les unes aux autres et améliorer leur

collaboration. L'échange du personnel enseignant, des personnes en formation et du matériel de formation lui-même augmenteront la valeur de la formation en la rendant plus proche des réalités.

Point fort 8: Eradiquer la violence

De nombreuses écoles sont confrontées à des problèmes de violence toujours plus importants. De nombreux élèves ne respectent même plus les règles élémentaires de correction. La répartition des tâches entre les

parents et le corps enseignant n'est pas suffisamment bien réglée. La formation, toutefois, ne peut se faire qu'en des lieux protégés libres de toute violence. Diverses mesures peuvent y contribuer (voir annexe 2).

Les postulats du PRD pour les différents degrés de formation

1. Ecole obligatoire: pour une formation de base efficace et de haute qualité

L'école obligatoire doit donner à tous les écoliers la possibilité de découvrir, de développer et de maîtriser les compétences nécessaires à la vie de la société, à la vie économique, à la vie culturelle et politique.

Le PRD postule une formation scolaire obligatoire visant les objectifs suivants:

- Egalité des chances au sens du point fort 2
- Possibilité de développement adéquat des capacités des écoliers normalement doués, très doués et plus faibles. Le rythme de l'enseignement doit s'adapter à l'évolution de chaque écolier, sans pour autant trop charger le corps enseignant.
- Préparation optimale aux exigences de la vie professionnelle. La responsabilité personnelle et la motivation des élèves sont renforcées par des mécanismes de sélection.
- Maîtrise des langues étrangères. L'introduction de classes bilingues et l'échange des élèves et instituteurs entre les diverses régions du pays doivent permettre, dès l'école obligatoire, l'apprentissage

d'une deuxième langue nationale et de l'anglais.

- Harmonisation sur le plan suisse des critères de sélection et d'accès aux différents instituts de formation supérieure.
- Des structures scolaires adéquates doivent permettre aux jeunes sportifs d'élites de coordonner leur vie sportive et leur vie scolaire. Il en va de même de l'enseignement et de l'exercice d'activités artistiques.

Notre société est confrontée à des problèmes d'intégration de familles et d'enfants étrangers. Ce défi doit pouvoir être maîtrisé de la manière suivante:

- Il manque à trop d'élèves les connaissances linguistiques suffisantes. L'intégration d'enfants étrangers dans les classes traditionnelles doit être accompagnée d'un soutien spécifique afin qu'ils puissent rapidement disposer des compétences linguistiques nécessaires.
- Le PRD s'oppose à un système de classes séparées à long

terme en fonction de critères nationaux, religieux ou ethniques. Cela va à l'encontre de la fonction d'intégration de l'école.

- Lorsqu'en raison de crises extraordinaires, des requérants d'asiles sont hébergés dans des structures d'accueil communes et lorsqu'il faut compter avec leur retour rapide chez eux, l'enseignement donné à leurs enfants doit de préférence se faire dans leur propre langue.
- L'accroissement de la violence dans les écoles rend difficile pour les écoles publiques l'accomplissement de leurs tâches. Le PRD recommande plusieurs mesures susceptibles de parer aux dangers d'incompréhension entre les élèves, leurs parents et le corps enseignant.

Les structures de la société se sont modifiées. Il faut tenir compte de la manière suivante des nouvelles formes de vie et des exigences qu'elles comportent:

- Il arrive de plus en plus souvent que les deux parents veuillent exercer une profession. Les pères et mères de familles monoparentales n'ont en outre pas d'autre choix. D'autre part l'économie a besoin de travailleurs bien formés. Afin que les parents n'aient pas à choisir entre vie professionnelle, formation et

vie familiale, il est nécessaire de soutenir la mise en place d'écoles de jour ou d'autres structures d'accueil (offre de repas, surveillance des devoirs, organisation du temps libre, etc.)

- L'école ne saurait remplacer la famille. Les parents portent la responsabilité principale de l'éducation de leurs enfants. Leur système de valeurs, leur sens des responsabilités et leur capacité de communication déterminent de manière essentielle et dès le début la formation de leurs enfants. L'école a aussi à transmettre des valeurs éducatives.

La collaboration entre les écoles et l'économie prend une importance toujours plus grande. L'école et l'économie doivent donc mieux s'ouvrir l'une par rapport à l'autre:

- Il y a lieu d'appliquer pour le plus grand nombre de branches possibles dans les écoles obligatoires les technologies d'information les plus modernes.
- Il y a lieu d'améliorer et de développer la communication entre les écoles et l'économie. Des journées de portes ouvertes, des programmes de perfectionnement pour le corps enseignant offerts par l'économie privée et des années sabbatiques permettant de faire des expériences dans

d'autres milieux professionnels forment des instruments possibles pour cela. Il y a lieu d'encourager des stages pratiques du corps enseignant dans l'économie privée.

- Il y a lieu, en particulier, de sensibiliser les filles aux branches techniques, économiques et scientifiques.
- Les offices d'orientation professionnelle doivent travailler en meilleure coordination avec l'économie.

Le PRD veut donner plus de liberté administrative aux écoles publiques et améliorer leur coopération avec les écoles privées:

- On peut améliorer l'efficacité des écoles publiques en les rendant responsables de leur budget, de leur administration et de leur personnel. On améliore ainsi les chances de carrière du corps enseignant.
- Le PRD reconnaît le rôle important du corps enseignant et en soutient le perfectionnement. Il y a lieu toutefois d'apprécier les prestations de ce dernier par des systèmes d'évaluation personnels et externes.
- Le PRD reconnaît le rôle des écoles privées.

Elles offrent des alternatives pédagogiques et satisfont à des besoins spécifiques de

certaines parties de la population.

- L'Etat doit considérer les écoles privées comme de vrais partenaires. Leurs diplômes - à condition que les exigences en soient suffisantes - doivent être reconnus. Elles doivent participer aux discussions relatives aux nouveaux moyens pédagogiques.
- Il y a lieu de promouvoir l'échange des membres du corps enseignant et des moyens pédagogiques entre les écoles publiques et privées.
- Les écoles privées sont souvent des entreprises à but lucratif. Il n'est pas souhaitable que l'Etat les soutienne financièrement de manière directe ou indirecte au risque de provoquer des distorsions de concurrence. Les cantons peuvent de cas en cas soutenir des écoles privées, lorsqu'elles jouent un rôle important dans le paysage pédagogique, par exemple en ce qui concerne la formation d'élèves ayant des difficultés ou lorsque leur existence est passagèrement mise en danger en raison de difficultés financières.
- Des certificats de formation peuvent se révéler à moyen et long terme comme un instrument de réforme raisonnable. Pour autant, toutefois, que la gratuité de l'école obligatoire ne soit pas mise en question et que la valeur de ces certificats soit limitée à des écoles reconnues par l'Etat. Les modèles que l'on connaît aujourd'hui ne

correspondent pas toujours

suffisamment à ces conditions.

2. Formation et perfectionnement: des études professionnelles attractives, forment la pierre angulaire de la place économique suisse pour les apprentis comme pour les employeurs.

La formation professionnelle en Suisse repose sur l'active collaboration de l'économie et des pouvoirs publics. Le PRD reconnaît la haute qualité du système de formation professionnelle dual en faveur d'une économie efficace et compétitive. Ce système doit être mieux ancré dans la société afin de renforcer la place de travail suisse. Il y a lieu d'améliorer l'attractivité de cette formation par rapport à celle qui mène à la maturité. La formation professionnelle reste en Suisse une voie de formation principale.

Un niveau de formation insuffisant est une des causes importantes du chômage à long terme. Les statistiques montrent que les gens les moins bien formés sont aussi ceux qui se perfectionnent le moins. Le PRD demande que la Confédération et les cantons s'engagent d'avantage dans le perfectionnement professionnel. Les dépenses y relatives forment de vrais investissements qui se révèlent rentables à long terme aussi bien sur le plan financier que social.

Il y a lieu de soutenir les mesures suivantes:

- Promotion de la transparence dans tout le domaine de la formation.
- Introduction d'écoles-bloc dans les professions qui s'y prêtent.
- Amélioration et mise en oeuvre plus tôt de l'orientation professionnelle.
- Amélioration de la collaboration entre l'école et les entreprises de formation.
- Introduction d'un véritable contrôle de qualité pour les entreprises de formation.
- Examiner la possibilité de créer des impulsions, telles que certificats, allègements fiscaux etc. pour les entreprises de formation.
- Allègements fiscaux pour les entreprises qui forment des apprentis. Renoncer à des taxes bagatelles relatives à l'apprentissage dans l'entreprise.
- En plus des bourses et des prêts, y compris dans le domaine du perfectionnement professionnel, améliorer le soutien grâce à des certificats de formation et au financement

de cours de perfectionnement professionnel spécifiques. Le versement de ces soutiens doit dépendre de la situation financière de ceux qui les demandent et former des incitations en vue du succès de chacun dans le perfectionnement.

- Engagement plus soutenu de la Confédération pour la création de places d'apprentissage dans

des domaines d'avenir.

- Améliorer l'image de la formation professionnelle et en réduire les spécificités relatives au sexe. Des journées d'information et des campagnes publicitaires peuvent être adéquates.
- Promouvoir la flexibilité dans la formation de base en raison des changements de profession toujours plus nombreux.

3. Hautes écoles et recherches: éléments-clé du système de formation

Les universités et les hautes écoles forment des éléments-clé du système de formation. L'innovation technologique mérite une attention particulière en raison de son importance à l'égard de la croissance économique. Le PRD demande:

- de promouvoir les hautes écoles spécialisées axées sur la pratique et l'économie. Elles jouent un rôle pilote en ce qui concerne le transfert technologique et la recherche appliquée.
- de mettre en place des structures d'enseignement efficaces grâce à des accords multi-latéraux entre les universités, entre les hautes écoles spécialisées ainsi qu'entre les universités et ces dernières.

- de mettre en place une formation pédagogique et l'appréciation des prestations pour les professeurs et le corps enseignant, y compris dans les universités.
- d'assurer un auto financement des universités. On doit pouvoir à cet effet, le cas échéant, augmenter les taxes de cours. Les bourses doivent être accordées en fonction des succès obtenus. On peut éventuellement prévoir des compensations grâce à des obligations de remboursement d'une partie des frais d'études.
- d'entretenir des contacts internationaux plus suivis entre le corps enseignant et les étudiants. Les possibilités d'échanges avec des universités étrangères doivent être renforcées. Chaque étudiant suisse doit avoir la possibilité d'étudier durant au moins un semestre à l'étranger.

- de mettre en place une formation universitaire de très haute qualité et exigeante. La sélection des étudiants doit se faire au premier chef au niveau de la maturité ou, exceptionnellement, durant les premiers mois d'études. Le numerus clausus ne doit pas devenir la règle.
- D'assouplir le statut du corps professoral.

La Suisse doit continuer à jouer un rôle pilote dans le domaine de la recherche.

Le PRD estime que les mesures suivantes sont nécessaires pour cela:

- Concurrence et coopération entre les instituts de recherches: afin de rester dans l'élite sur le plan de la concurrence internationale les instituts suisses de recherche doivent mieux coopérer.
- Mise en place de centres régionaux de compétences dans le domaine de la recherche économiquement déterminants dans les régions concernées.
- Représentation de l'économie dans la Conférence universitaire suisse et dans d'autres domaines

stratégiques. Des projets de recherche communs à l'économie et aux universités améliorent la collaboration.

- Allégements fiscaux pour les entreprises qui participent à la recherche fondamentale universitaire.
- Plus de places de travail et meilleures sélections pour les assistants et les doctorants. Il s'agit d'assurer la relève académique.
- Nomination des professeurs uniquement en fonction de critères qualitatifs comprenant également les capacités pédagogiques des candidats. Il serait contre-productif de donner la préférence à des candidats indigènes en dépit de mauvaises qualifications.
- Il y a lieu d'encourager la présence des femmes dans les universités et la recherche, en particulier dans des disciplines techniques et les sciences naturelles ainsi qu'au niveau du rectorat.
- Les chercheurs qui désirent prendre une activité dans la production de biens ou de services prometteurs doivent obtenir un soutien financier, logistique et juridique. Cela facilite le transfert technologique de la recherche vers l'économie.

Annexe 1

Eviter une division numérique de la Suisse: Accès aux technologies d'information et à la maturité numérique pour tous.

Politique de la formation et société d'information: vers une société suisse du savoir

1. Etat de fait

- Le savoir et les capacités d'apprendre deviennent des facteurs déterminants en ce qui concerne la capacité concurrentielle et la croissance de l'économie; celle-ci en dépend de manière essentielle.
- La capacité d'innovation de la formation forme le défi déterminant de la prochaine décennie.
- L'accès au savoir et la maîtrise de ce dernier sont toujours davantage déterminés par les technologies de l'information.
- Les nouvelles techniques d'information et de communication font partie des nouvelles technologies clé. Pour cette raison la société et l'économie dépendront toujours davantage du savoir et des informations.

- Seuls ceux qui sont bien formés en matière technique, qui disposent d'une infrastructure en réseau et qui maîtrisent les techniques modernes d'information et de communication pourront faire partie de la société du savoir.
- C'est l'école de base qui doit commencer à faire apprendre ce qu'est la société de l'information et les moyens qu'elle met en oeuvre.
- Dans le cadre de l'évolution de la société de l'information, les écoles à tous les niveaux doivent abandonner leurs monopoles actuels en ce qui concerne l'enseignement des sciences du monde pour s'adapter à la communication par le biais des réseaux de données informatiques.
- La formation et le perfectionnement doivent rendre les gens capables d'apprendre à accéder eux-mêmes aux nouveaux savoirs. La pratique des technologies d'information fait aujourd'hui partie du savoir fondamental que sont par exemple la lecture, l'écriture et le calcul. Elles doivent devenir les conditions mêmes de la faculté d'apprendre toute sa vie durant.
- Fiabiliser les citoyens en technologie de l'information n'est pas une pure question de

formation et d'acquisition des capacités. Cela suppose un grand changement de réflexion débouchant sur une nouvelle attitude relative aux informations.

- Une large utilisation du PC, d'Internet et de l'e-mail dévoile des enjeux de société déterminants. Elle ouvre aux gens âgés, aux handicapés et aux malades des possibilités nouvelles.
- La maîtrise et l'application des technologies de l'information ne sont pas uniquement nécessaires pour la formation et la profession, mais aussi pour le développement personnel et la participation active à la démocratie. Suivant l'évolution rapide des relations électroniques dans le domaine commercial et le domaine officiel (e-commerce, e-government) les citoyens et les consommateurs deviendront toujours davantage des e-citoyens et des e-consommateurs.
- Il est probable, selon la tendance actuelle, que certains consommateurs seront bientôt mieux servis grâce à leurs relations commerciales électroniques qu'en fonction des usages commerciaux traditionnels. Les gens qui ne seront pas habitués à Internet seront bientôt, pour cette raison, défavorisés. Ils risquent ainsi d'être encore plus mis à l'écart.
- Si l'on ne prend pas les mesures adéquates, certains milieux n'auront guère ou pas du tout d'accès au e-

government, pour des raisons financières et autres.

2.Objectifs

- « e-Switzerland »: une Suisse qui n'est pas divisée en matière numérique. L'accès à Internet pour tous. Chacun et chacune doit avoir un accès facile à Internet dans les bâtiments officiels. L'accès aux technologies de l'information ne doit pas dépendre de la fortune personnelle. Tous les habitants de la Suisse doivent avoir les mêmes chances d'accès et les mêmes possibilités d'utilisation selon leurs besoins. Cet accès doit être indépendant de l'endroit et du temps, doit être facile à tous les niveaux et être garanti à des prix convenables. Il faut éviter que ne se crée un fossé toujours plus ouvert entre une élite informatique dynamique et une autre partie de la société moins bien formée dans ce domaine. Il y a lieu d'éviter toute séparation du savoir, toute séparation numérique entre les différentes couches de la société.
- « Maturité numérique »: tous les Suisses doivent apprendre à utiliser de manière raisonnable et correctement les flux d'informations qui leur sont offerts. Il devient toujours plus important de savoir trouver les informations, de les sélectionner, de les compiler, de les mettre en réseau et de les apprécier. Il faut pour cela

avoir la capacité de piloter soi-même le flot d'informations de manière critique et responsable. Font partie de ces compétences la capacité de soumettre le flux d'information à la critique et d'apprécier correctement des informations sujettes à caution.

3. Postulats

3.1. e-Switzerland: éviter tout fossé numérique en Suisse

- La formation officielle doit garantir à chaque jeune l'accès aux technologies de l'information. Les écoles doivent être pourvues des installations nécessaires, se mettre en réseau et pouvoir utiliser sans frais les réseaux de données existants. Il y a lieu pour cela d'utiliser plus fortement toutes les possibilités du mécénat privé.
- Il y a lieu d'équiper les écoles, les instituts de formation professionnelle, les institutions de perfectionnement professionnel et de perfectionnement général de PC multimédia et d'accès à Internet jusqu'au plus tard en 2003. On doit pouvoir prendre une position d'élite sur le plan mondial dans le domaine du software de formation jusqu'en l'an 2007.
- Les écoles et les centres de formation doivent être développés comme centres de

formation polyvalente locaux ouverts à tous. Il faut appliquer les méthodes les plus adéquates susceptibles d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes visées. Il y a lieu de créer des partenariats de formation entre les écoles, les centres de formation, les entreprises et les instituts de recherche. Il y a lieu d'organiser des « journées Net » au cours desquelles les entreprises locales mettent gratuitement à la disposition des écoles pour démonstration des installations Internet.

- Comme les téléphones publics font partie du service universel (en dépit du haut degré de raccordement des ménages privés) des points d'accès officiels, par exemple dans les bibliothèques, les écoles et dans des centres locaux, doivent devenir un élément déterminant du développement d'une société du savoir intégrant l'ensemble de la population.
- Adresse e-mail pour tous jusqu'en 2003.
- Inciter les entreprises à baisser drastiquement les prix des ordinateurs et de l'accès à Internet, en particulier pour les groupes défavorisés.

3.2 Maturité numérique pour tous:

L'idée est de mettre en place de manière progressive un espace suisse de formation ouvert et

dynamique. Dans un monde de profonds et rapides changements, la politique doit donner à chaque citoyen, quel que soit son âge ou sa situation sociale, une large possibilité d'accès au savoir. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'ériger cet espace de formation au sens large du terme aussi bien sur le plan géographique que sur le plan des délais. Toutes les Suissesses et tous les Suisses doivent avoir durant leur vie la chance de participer à la société du savoir.

- La formation et le soutien du corps enseignant doivent être améliorés. Il doit lui-même être formé et obtenir l'accès au matériel de formation déterminant. Tous les enseignants doivent pouvoir disposer rapidement des aptitudes nécessaires de la société de l'information, afin de pouvoir utiliser Internet et d'en montrer les avantages dans les classes d'école. Il y a lieu d'ériger un serveur en matière de formation.
- Tous les élèves sont numériquement matures à la fin de leur scolarité obligatoire. Ils doivent apprendre dans le cadre de l'école obligatoire à maîtriser les techniques de base pour l'utilisation personnelle et responsable des informations électroniques à leur portée quelles soient écrites, imagées ou sonores.
- Il est nécessaire d'avoir une maturité numérique tout au long de sa vie. Les jeunes gens sont en mesure, à la fin de leur formation dans les gymnases et écoles professionnelles,

d'utiliser avec efficacité les technologies de l'information dans le cadre de leurs études au niveau supérieur, dans leur vie et leur perfectionnement professionnel ainsi que dans leur domaine privé.

- Utilisation très large des ordinateurs aux hautes écoles et au cours des études personnelles. Intégration des nouveaux médias dans les formes de l'accès au savoir durant toute la vie.
- Il y a lieu, pour les adultes, dans le domaine de la formation et du perfectionnement professionnel à tous les niveaux et dans tous les secteurs, de favoriser les offres de perfectionnement déterminantes pour l'emploi dans le cadre des nouvelles technologies de l'information.
- Le perfectionnement professionnel de la population active est une tâche fondamentale et urgente. Il est très important d'investir dans les forces de travail à l'œuvre. (il s'agit d'une population active vieillissante). La relève du marché du travail se réduira ces prochains 12 ans et le nombre de travailleurs de plus de 50 ans augmentera. Il est donc nécessaire de faire des efforts particuliers à leur égard.
- Nombreux sont ceux qui ne sont jamais confrontés aux nouvelles technologies de l'information, ni sur le plan professionnel, ni sur le plan de leur propre intérêt. Ils n'y voient pas d'utilité et risquent ainsi d'être dépassés par

l'évolution technique. Il y a lieu ici de prévoir des aides ciblées, afin que les technologies de l'information leur soient accessibles et qu'ils puissent les appliquer pour leurs besoins de tous les jours. Ils doivent pouvoir utiliser correctement Internet et e-mail.

- Les systèmes de formation et de perfectionnement doivent, en Suisse, s'adapter aux

besoins de la société du savoir et à la nécessité du monde économique. Ils doivent offrir des possibilités de formation adaptées aux groupes cibles dans leurs différentes phases de l'existence: à savoir aux jeunes, aux adultes au chômage, aux rentiers ainsi qu'aux actifs qui risquent de ne pas pouvoir suivre l'évolution rapide des qualifications demandées.

Annexe 2

Journée du PRD suisse :

Intégration et discrimination à l'école

Le PRD suisse a organisé le 17 avril 1999 à l'Université de Berne une journée consacrée à la violence à l'école. Sa commission de la politique de la formation et sa présidente la députée au Conseil des Etats Christine Langenberger (VD) y avaient invité plusieurs experts, représentants de la politique, membres du corps enseignant et d'autres personnes intéressées.

Durant la première partie de cette journée, les conférenciers ont cerné le problème. Mario Annoni, directeur de l'instruction publique du canton de Berne, a rendu

l'auditoire attentif au fait que la violence à l'école n'est pas un phénomène isolé. C'est l'expression d'une société où la violence et l'insécurité font partie de la vie quotidienne. Des représentants d'un collège de St-Gall (Bürgli) ont décrit ensuite les grandes difficultés auxquelles est confronté le corps enseignant. Le directeur du service genevois du patronage et anciennement instituteur, Monsieur Constantin Franziskakis, a rappelé l'importance qu'il faut accorder à l'intégration dans l'école. Il s'agit d'y donner les connaissances déterminantes durant les

premières années en vue de l'intégration de chacun dans la société. L'école est là pour transmettre aussi bien les éléments sociaux que des éléments scolaires. Monsieur Ueli Leuenberger (Université populaire albanaise de Genève) a analysé la question de l'intégration des étrangers et des réfugiés en répétant maintes fois qu'il fallait tenir compte des données ethniques et culturelles de ces enfants sur le plan politique, si l'on veut mieux les intégrer. Le directeur de l'Office psychoscolaire de Bâle, Monsieur Peter Gutzwiller, et Monsieur Allan Guggenbühl, psychologue scolaire et expert en violence, ont présenté des mesures préventives et curatives qui devrait permettre d'éviter la violence à l'école.

Il s'est révélé durant cette journée que l'intégration à l'école doit être réalisée principalement par l'enseignement de connaissances et de compétences. L'école intègre à long terme les élèves dans la société en leur permettant un développement personnel, grâce justement à ces compétences.

Plusieurs institutrices ont remarqué que le climat dans leurs classes rend difficile l'enseignement, enseignement qu'elles ne peuvent plus donner quelques fois pour cette raison. Cette appréciation doit être prise très au sérieux. Parmi les difficultés auxquelles sont confrontées quotidiennement les institutrices, on a relevé les points forts suivants:

- Manque de connaissances des élèves (principalement dans le domaine des langues, faibles compétences dans les degrés supérieurs)
- De nombreux enfants ne tiennent pas compte des règles élémentaires de comportement
- Le rôle des parents par rapport à l'école n'est pas clair
- La formation de base et le perfectionnement du corps enseignant sont insuffisants pour leur permettre de faire face à ces nouvelles données.

Afin de maîtriser ces problèmes, le PRD suisse propose les mesures suivantes:

1. Connaissances

- 1.1. Les compétences linguistiques des élèves, suisses et étrangers, doivent être évaluées régulièrement par une instance externe (par exemple service médico-pédagogique) afin de déceler à temps les éventuelles faiblesses.
- 1.2. L'acquisition d'une langue étrangère exige tout d'abord que l'on connaisse bien sa langue maternelle. Les élèves étrangers doivent, pour cette raison, pouvoir

approfondir leurs connaissances de leur langue maternelle grâce un enseignement adéquat.

1.3. La mise en place de « classes d'accueil » pour les élèves étrangers, dans le but de leur donner les connaissances linguistiques nécessaires, doit être appréciée de manière positive. L'intégration dans les classes traditionnelles doit toutefois se faire aussi rapidement que possible et de manière souple. Les élèves étrangers peuvent par exemple travailler dès le début avec les autres élèves dans le cadre de l'enseignement du sport et de la musique.

1.4. Le passage d'un degré à l'autre ne doit dépendre que des compétences effectives. L'âge ne joue ici aucun rôle déterminant et forme donc un critère trompeur.

1.5. Les parents d'élèves étrangers doivent pouvoir suivre un enseignement où on leur transmet les connaissances de la langue de la région. Un tel enseignement pourrait être obligatoire pour les parents

fraîchement immigrés.

2. Règles de comportement

2.1. Toute mesure susceptible de promouvoir un esprit de société ou une culture communautaire dans une école doit être soutenue. Il peut ici s'agir de camps de sport ou de gymnastique, ainsi que de l'organisation de manifestations collectives où tous les élèves et tout l'ensemble du corps enseignant participent.

2.2. Le sport à l'école, en particulier le sport d'équipe, favorise l'intégration sociale des élèves et représente aussi un exutoire à la violence corporelle. L'enseignement du sport doit donc être maintenu, voire renforcé.

2.3. L'organisation scolaire de chaque école doit être connue de tous et également observée par tous. La direction de l'école veille à la cohésion du corps enseignant.

2.4. Avant l'entrée à l'école de leurs enfants, les parents doivent être informés du règlement scolaire. Pour ceux qui

ne disposent pas ou insuffisamment des connaissances linguistiques nécessaires, le règlement de l'école doit être traduit. Lorsque cela n'est pas possible, il y a lieu d'engager des interprètes.

2.5. Les élèves qui n'observent pas les règles de comportement social doivent pouvoir être exclus de l'enseignement jusqu'au moment où ils sont disposés à mieux s'intégrer. Durant cette exclusion il y a lieu de prendre des mesures d'accompagnement sur le plan éducatif.

2.6. Des élèves manifestant de graves troubles de comportement (en raison de troubles psychiques ou de situations familiales problématiques) et qui, de ce fait, mettent à trop rude épreuve les enseignants à court ou long terme, doivent recevoir une aide.

2.7. Dans les cas extrêmes, il y a lieu de créer des classes où l'on s'occupe particulièrement des élèves en très petits groupes. Il s'agit principalement de réintégrer socialement les élèves de ces classes. Les directions

d'écoles doivent pouvoir organiser de manière souple, avec l'approbation des parents, le passage des classes conventionnelles vers ces structures scolaires parallèles.

2.8. Les associations d'étrangers et autres organisations culturelles doivent collaborer activement à l'intégration des enfants des étrangers. Il doit par exemple promouvoir toutes les informations allant du corps enseignant vers les parents.

2.9. Il est indispensable d'interdire sévèrement les armes et les stupéfiants à l'école et dans son environnement.

3. Collaboration avec les parents

3.1. Les associations de parents doivent participer aux réflexions et décisions stratégiques concernant la direction des écoles.

3.2. Un représentant des associations de parents doit pouvoir siéger à la conférence des directions de l'instruction publique.

- 3.3. Chaque école doit définir la collaboration avec les parents. Les modalités de celles-ci peuvent être couchées sur un contrat ou en un codex de comportement signé par les parents et la direction de l'école.
- 3.4. Les parents doivent être informés de ces modalités au début de l'année scolaire.
- 3.5. Le corps enseignant doit tenir compte des besoins des parents lorsqu'ils organisent des soirées de parents ou des journées d'information.
- 3.6. Les parents d'élèves étrangers doivent être informés des lois et du système scolaire suisses.
- 3.7. Lorsqu'il s'agit de discuter avec les parents d'une situation conflictuelle aiguë, il y a lieu de se faire accompagner par un deuxième membre du corps enseignant ou d'un modérateur.

4. Formation et perfectionnement du corps enseignant

- 4.1. La formation des jeunes membres du corps enseignant doit être aussi proche que

possible de la pratique, en particulier en ce qui concerne les discussions avec les parents, le management des conflits, les différences sociales des élèves.

- 4.2. Le perfectionnement du corps enseignant doit permettre à ses membres de mieux connaître les différentes cultures de leurs élèves.
- 4.3. Le perfectionnement du corps enseignant doit comporter le management des conflits et des questions de violence.
- 4.4. Les jeunes membres du corps enseignant doivent être encouragés au moins pendant les premières années d'enseignement.

5. Autres mesures

En dépit de ces mesures préventives, la violence ou la discrimination ne disparaîtront pas des écoles. Il est donc nécessaire d'en prévoir d'autres.

- 5.1. Le corps enseignant doit être capable, grâce au perfectionnement professionnel, de maîtriser cette situation. Il y a lieu, si nécessaire, d'engager des médiateurs ou des

spécialistes.

- 5.2. Lorsqu'ils ont affaire à de jeunes délinquants le corps enseignant, les services de la police et le procureur de la jeunesse doivent travailler en réseau.
- 5.3. Dans des cas particulièrement graves, la sécurité des enseignants et des élèves doit prendre le pas sur le secret de fonction. Le procureur de la jeunesse doit informer suffisamment le corps enseignant en ce qui concerne les élèves susceptibles d'encourir une peine.
- 5.4. Les services de police, le corps enseignant et les associations de parents d'élèves doivent organiser des séminaires où ils peuvent échanger leurs expériences relatives aux jeunes délinquants.
- 5.5. Il peut être raisonnable de permettre aux jeunes fatigués de l'école de quitter plus tôt la scolarité obligatoire, pour autant qu'ils bénéficient d'un contrat d'apprentissage valable.